ANNEXE 1

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS ENTOURANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI POUR LA PÉRIODE 2000-2005[129]

2000

- 11 septembre – Décision de la Cour d'appel du Québec dans l'*Affaire Transport Robert et al.* : il est reconnu que la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre découle de la compétence exclusive de l'Assemblée nationale du Québec en matière d'éducation et de formation. La Loi s'applique même aux entreprises privées relevant au Québec du Code canadien du travail. Seules les entreprises de la couronne fédérale ne peuvent y être assujetties. Une demande d'appel est déposée en Cour suprême du Canada, en décembre 2000, par les entreprises de transport qui contestent la Loi.

- 26 septembre – Étude du *Rapport 1995-2000*, le premier rapport quinquennal sur la Loi, par la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale.

- Automne – Poursuite des travaux entrepris au sein de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) pour élaborer un nouveau système d'apprentissage en milieu de travail s'appuyant sur des normes professionnelles et offrant des outils pour la reconnaissance des compétences, en remplacement du Régime d'apprentissage, prévu à la Loi, qui se trouve alors placé en veilleuse.

- Décembre – Première enquête exhaustive de l'Institut de la statistique du Québec, auprès des employeurs assujettis à l'obligation de l'article 3 de la Loi (le « 1 % »), aux fins de l'évaluation de la Loi pilotée par le Ministère.

2001

- Janvier – Transmission au secrétaire général du gouvernement du plan pluriannuel (1999-2006) d'allégement réglementaire du Ministère, qui propose une révision des règlements adoptés en vertu de la Loi depuis 1995.

- Printemps – Reconfiguration globale du plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'œuvre; dorénavant distincts du plan, les programmes de subvention établis par la CPMT s'inscrivent à compter de 2001 dans une perspective pluriannuelle de trois ans.

- 22 mars – Engagement du gouvernement, à l'occasion du discours inaugural, de présenter un projet de politique de formation continue qui sera *au cœur d'une redéfinition du concept d'égalité des chances par l'éducation, base de notre projet d'économie solidaire*.

- Avril – Après plusieurs mois de discussion, conclusion d'une entente entre la ministre d'État au Travail et à l'Emploi et la CPMT, sous le titre « Précisions au cadre d'application de l'Entente *Pour une concertation en faveur de l'emploi* »; cette entente confie notamment la gestion du Fonds national de formation de la main-d'œuvre (FNFMO) à la CPMT, de qui relève dorénavant la direction responsable, la Direction du Fonds national de formation de la main-d'œuvre (DFNFMO).

---

129 Soit depuis le *Rapport quinquennal 1995-2000* sur la mise en œuvre de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

- Juin :

  - Décision (Emploi-Québec) de donner certaines suites à des recommandations émanant du Groupe conseil sur l'allégement réglementaire (rapport Lemaire de juin 2000) : rétablissement de relations plus serrées avec le ministère du Revenu, surtout en matière d'interprétation, remise en question du formulaire exigé des employeurs en vertu du Règlement sur les dépenses de formation admissibles, remise en question de l'obligation de délivrer des attestations dans certaines situations relatives à l'article 6, paragraphe 4 de la Loi.

  - Adoption du Cadre général de développement et de reconnaissance des compétences par la Commission des partenaires du marché du travail.

- 12 juillet – Décision de la Cour suprême du Canada qui refuse d'entendre les appelants dans l'*Affaire Transport Robert et al.* (juge en chef McLachlin, juges Iacobucci et Bastarache) et de remettre en cause la décision de septembre 2000 de la Cour d'appel du Québec.

- Octobre – Consultations publiques sur le Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue.

- Automne – Travaux entrepris au sein de la CPMT en vue de se prononcer sur le projet de politique gouvernementale.

- 13 décembre – La CPMT rencontre le nouveau ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi et elle se penche sur les travaux à poursuivre avant de se prononcer sur le projet de politique gouvernementale.

2002

- Janvier – Rencontres des fonctionnaires et d'un groupe de travail mis sur pied par la Commission des partenaires du marché du travail; les travaux portent sur le plan d'action proposé aux fins de la politique d'éducation des adultes et de formation continue.

- 8 février – Devant l'afflux imprévu de projets reçus dans le cadre du programme de subvention pour la formation de la main-d'œuvre en emploi (le nombre de projet est pratiquement passé du simple au double), la CPMT décide de modérer les attentes en réduisant temporairement l'enveloppe disponible pour 2002-2003. Cette décision visait à permettre à la DFNFMO de rattrapper le retard accumulé dans le traitement des demandes.

- 14 mars :

  - Dépôt à la Commission des partenaires du marché du travail des résultats de la première enquête menée auprès des employeurs assujettis à la Loi en 1998 par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) sur l'application de la Loi.

  - Adoption d'un nouvel objectif limitant l'accès au programme de subvention pour la formation de la main-d'œuvre aux employeurs dont la masse salariale se situe entre 250 000 $ et 1 M$ annuellement.

  - Lancement du Programme de subvention à la recherche appliquée.

  - Lancement du rapport d'évaluation produit par la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, sous le titre *L'évaluation formative de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*.

- 15 mars – Rencontre entre la CPMT et les deux ministres responsables du projet de politique gouvernementale (le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, de même que la ministre déléguée à l'Emploi); la Commission donne son avis sur certains enjeux de la politique projetée. Les ajustements demandés seront pris en compte dans le libellé final de la politique et du plan d'action qui en découle.

- 1er avril – Démarrage du Programme d'apprentissage en milieu de travail, première stratégie d'apprentissage découlant du Cadre général, adopté en avril 2001.

- 2 mai – Lancement de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. Le plan d'action 2002-2007 contient des propositions précises sur la Loi (chapitre 2 sur la formation continue liée à l'emploi).

- 10 mai : Annonce de la tenue, du 27 octobre au 1er novembre 2002, de la première Semaine québécoise des adultes en formation.

- 12 septembre – La CPMT décide, après avoir étudié une recommandation à l'effet contraire provenant du rapport Lemaire, de poursuivre l'administration du *Formulaire à remplir par l'employeur*.

- 19 octobre – À l'occasion de son « lac-à-l'épaule » annuel, la CPMT rencontre la ministre déléguée à l'Emploi et revoit ses priorités, surtout en ce qui a trait à ses propres initiatives, insistant notamment sur le besoin d'instrumenter la petite entreprise pour favoriser la formation, sur le développement de l'apprentissage virtuel et sur la mise en œuvre du Cadre général de développement et de reconnaissance des compétences.

- 26 novembre – Colloque organisé conjointement par la CPMT et l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, sous le thème *La formation en milieu de travail, des moyens aux résultats*.

- Automne – Adoption du cadre d'expérimentation de projets pilotes de *mutuelles de formation* et approbation de dix projets pour 2003.

2003

- 28 mars – Répétition du colloque *Des moyens aux résultats* à Québec.

- 8 avril – Proposition déposée par la DFNFMO au groupe de travail de la CPMT sur la Loi en vue d'un exercice de révision de quatre règlements découlant de la Loi, dont le Règlement sur les dépenses admissibles.

- Avril – Élection du Parti libéral du Québec et désignation de M. Claude Béchard comme ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

- 8 mai – Adoption par la CPMT du plan d'affectation du FNFMO pour 2003-2004. Après discussion, la décision de n'admettre au Programme de subvention pour la formation de la main-d'œuvre que les entreprises se situant sous le seuil de un million de dollars de masse salariale est maintenue, sauf pour des projets d'alphabétisation et de francisation auxquels tous les employeurs sont admissibles.

- 12 juin – Discours du budget; annonce par le ministre des Finances de l'intention de modifier le seuil d'assujettissement à l'obligation du 1 % pour le porter à une masse salariale de un million de dollars.

- 12 septembre – Rencontre du ministre Béchard et de la CPMT portant sur une proposition de calendrier de travail commun comprenant la reconnaissance des compétences acquises en milieu de travail, l'aide à la petite entreprise en formation, la révision de la réglementation découlant de la Loi et le renouvellement du plan d'affectation du FNFMO.

- 1er octobre – Décision du Conseil des ministres de publier, pour consultation (période de 45 jours), un projet de règlement modifiant le seuil d'assujettissement à « l'obligation du 1 % ». Communiqué du ministre annonçant cette décision le 3 octobre.

- 8 octobre – Publication du projet de règlement (r.2) à la *Gazette officielle*, partie II.

- 24 octobre – Tenue, dans le cadre de la deuxième Semaine québécoise des adultes en formation, de la première Journée des adultes en formation en milieu de travail.

- Novembre-décembre – Tenue de consultations sur un nouveau plan d'affectation du FNFMO.

- 19 novembre – Établissement du calendrier de rédaction du deuxième rapport quinquennal (2000-2005) par le groupe de travail de la CPMT sur la Loi.

- 10 décembre – Adoption par le Conseil des ministres du nouveau règlement (r.2).

2004

- 1er janvier – Entrée en vigueur du nouveau r.2 fixant à un million de dollars annuellement le seuil d'assujettissement à l'obligation imposée par l'article 3 de la Loi.

- 17 mars – Examen par la commission parlementaire de l'économie et du travail des états financiers et rapports annuels du Fonds national pour 1999-2000, 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003.

- 29 avril – Mémoire à la CPMT sur les orientations à préciser en ce qui a trait à la révision des règlements découlant de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

- 26 mai – Tenue à Laval du troisième colloque *Des moyens aux résultats.*

- Mai – Diffusion de la dernière enquête de Statistique Canada sur l'éducation et la formation des adultes (EEFA) signalant une augmentation substantielle du taux de participation à des formations formelles parrainées par les employeurs, au Québec, entre 1997 et 2002.

- Juin – Présentation à la CPMT des résultats (rapport préliminaire) de la deuxième enquête menée auprès des employeurs assujettis à la Loi en 2002 par l'ISQ, pour le compte du Ministère, et de ceux de la première enquête menée auprès des employés et employées des entreprises assujetties en 2002.

- 9 novembre – Journée organisée par la CPMT sous le thème *La qualification de la main-d'œuvre : un enjeu majeur pour le Québec.*

- 25 novembre – Tenue à Drummondville du quatrième colloque *Des moyens aux résultats.*

2005

- 20 janvier – Lancement par le ministre d'un document portant sur les orientations du Plan gouvernemental pour l'emploi, intitulé *L'emploi : passeport pour l'avenir*. Il y est notamment question de l'engagement du gouvernement à présenter une stratégie de qualification avant la fin de 2005.

- 18 février – Mme Michelle Courchesne devient ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

- 22 juin – Échéance pour le dépôt à l'Assemblée nationale du deuxième rapport quinquennal sur l'application de la Loi.

ANNEXE 2

LISTE DES COMITÉS SECTORIELS DE MAIN-D'ŒUVRE RECONNUS PAR LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

COMITÉS SECTORIELS DE MAIN-D'ŒUVRE

Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier
Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes
Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries du bois de sciage
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la chimie, de la pétrochimie et du raffinage du Québec
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des produits pharmaceutiques et biotechnologiques du Québec
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la plasturgie
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du caoutchouc du Québec
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la métallurgie du Québec
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle
Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique
Comité sectoriel de la main-d'œuvre aérospatiale au Québec
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail
Comité sectoriel de main-d'oeuvre du commerce de l'alimentation
Comité sectoriel de main-d'œuvre des services automobiles
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du transport routier au Québec
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement
Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications
Comité sectoriel de main d'œuvre de la culture/
Conseil québécois des ressources humaines en culture
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie touristique du Québec/
Conseil québécois des ressources humaines du tourisme
Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale – commercialisation et services
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie ferroviaire

TABLE SECTORIELLE DE MAIN-D'ŒUVRE

Table sectorielle de main-d'œuvre de l'industrie minière du Québec

ANNEXE 3

LISTE DES NORMES PROFESSIONNELLES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET APPROUVÉES PAR LA MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MARS 2005)

Abatteur manuel ou abatteuse manuelle
Assembleur ou assembleuse de charpentes métalliques
Assembleur ou assembleuse de portes et fenêtres
Dessinateur ou dessinatrice de structures métalliques
Lamineur ou lamineuse de matériaux composites
Matriceur ou matriceuse
Mouliste
Opérateur ou opératrice au cardage
Opérateur ou opératrice d'équipements de finition reliure
Opérateur ou opératrice de métiers à filer
Opérateur ou opératrice de métiers à tisser
Opérateur ou opératrice de procédés complémentaires
Opérateur ou opératrice en nettoyage industriel
Outilleur ou outilleuse
Ouvrier ou ouvrière agricole en production laitière
Ouvrier sylvicole – débroussailleur ou ouvrière sylvicole – débroussailleuse
Pressier ou pressière sur presse à feuilles offset
Poissonnier ou poissonnière
Réparateur ou réparatrice d'appareils électroménagers
Routier ou routière

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BÉLANGER, Paul, Maryse LARiVIÈRE et Brigitte VOYER, en coll. *Les pratiques et l'organisation de la formation en entreprise au Québec*. Étude exploratoire, Montréal, CIRDEP, 2004, 193 p.

BERNIER, Colette. « La loi du 1 % est-elle toujours pertinente? », *Possibles*, vol. 28, nº 3-4, été-automne 2004, p. 155-168

BÉRUBÉ, Michel. *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre – La formation professionnelle continue au Québec. Historique, enjeux, réglementation*, ministère de la Solidarité sociale, février 2002, 43 p.

BETCHERMAN, Gordon, Kathryn McMULLEN et Katie DAVIDMAN. *La formation et la nouvelle économie*, Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP), 1998, 118 p.

BOUTEILLER, Dominique. « Formation de la main-d'œuvre : plaidoyer en faveur d'une loi du 10 % », *Gestion*, vol. 21, nº 1, mars 1996, p. 97-98, dans *Former pour performer : les enjeux du développement des compétences en entreprise*, Montréal, Revue Gestion, 2000, 427 p.

CHAREST, Jean. *Évaluation de la politique d'intervention sectorielle d'Emploi-Québec 1995-2001*, rapport final, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, septembre 2002, 79 p.

Commission des partenaires du marché du travail. *Cadre général de développement et de reconnaissance des compétences*, juin 2001.

Emploi-Québec. *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre – Rapport quinquennal sur la mise en œuvre 1995-2000*, Gouvernement du Québec, juin 2000, 44 p.

Emploi-Québec. *Bilan des réalisations des comités sectoriels de main-d'œuvre, des tables sectorielles, des comités d'intégration et de maintien en emploi et des comités aviseurs, 2003-2004*, Direction générale adjointe à l'intervention sectorielle, septembre 2004, 78 p.

Emploi-Québec. *Bilan quantitatif sur la participation des employeurs à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre en vertu de l'article 3, année civile 2000*, Direction du Fonds national de formation de la main-d'œuvre, février 2003, 35 p.

Emploi-Québec. *Bilan quantitatif sur la participation des employeurs à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre en vertu de l'article 3, année civile 2001*, Direction du Fonds national de formation de la main-d'œuvre, septembre 2003, 30 p.

Emploi-Québec. *Bilan quantitatif sur la participation des employeurs à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre en vertu de l'article 3, année civile 2002*, Direction du Fonds national de formation de la main-d'œuvre, mai 2004, 31 p.

Emploi-Québec. *Bilan quantitatif sur la participation des employeurs à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre en vertu de l'article 3, année civile 2003*, Direction du Fonds national de formation de la main-d'œuvre, décembre 2004, 30 p.

Emploi-Québec. *Guide général – Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre – Investir 1 % en formation : ça vous rapporte!*, Édition 1998 révisée, 63 p.

Emploi-Québec. Information sur le marché du travail. *Le marché du travail au Québec, Perspectives professionnelles 2003-2007*, Gouvernement du Québec, 2004, 69 p.

Emploi-Québec (CETECH). *Les travailleurs hautement qualifiés au Québec – Portrait dynamique du marché du travail*, Gouvernement du Québec, 2004, 56 p.

GAMACHE, Martin, avec la collaboration de Jean-Luc BÉDARD, sous la direction de Frédéric LESEMANN. *La formation qualifiante et transférable en milieu de travail : un regard sociologique*, Groupe de recherche sur les transformations du travail, des âges et des politiques sociales (TRANSPOL), INRS – Urbanisation, Culture et Société, octobre 2004, 107 p.

Groupe conseil sur l'allégement réglementaire. *Une administration plus attentive aux entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse : rapport du Groupe conseil au premier ministre du Québec*, Québec, ministère du Conseil exécutif, août 2003, 82 p.

LECKIE, Norm, André LÉONARD, Julie TURCOTTE et David WALLACE. *Pratiques de ressources humaines : Perspectives des employeurs et des employés*, Ottawa, ministère de l'Industrie, 2001, 89 p.

Ministère de l'Éducation. *Apprendre tout au long de la vie. Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*, Gouvernement du Québec, 2002, 40 p.

Ministère de l'Éducation. *Apprendre tout au long de la vie. Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, Gouvernement du Québec, 2002, 43 p.

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. *Évaluation formative de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (Loi du 1 %) – Rapport d'enquête auprès des employeurs assujettis à la Loi*, Direction de l'évaluation, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Direction générale des politiques, mars 2002, 184 p.

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. *L'évaluation de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (Loi du 1 %) – Rapport de la deuxième enquête auprès des employeurs assujettis à la Loi*, Direction de l'évaluation, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Direction générale des politiques, Gouvernement du Québec, février 2005, 168 p.

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. *L'évaluation formative de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (Loi du 1 %) – Rapport d'enquête auprès des employés*, Direction de l'évaluation, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Direction générale des politiques, Gouvernement du Québec, mars 2005, 104 p.

BIBLIOGRAPHIE

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. *L'emploi : passeport pour l'avenir – Orientations stratégiques du Plan gouvernemental pour l'emploi*, Gouvernement du Québec, 2005, 91 p.

PETERS, Valerie. *Travail et formation : premiers résultats de l'Enquête sur l'éducation et la formation des adultes de 2003*, Culture, Tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, nº 81-595-MIF2004015 au catalogue de Statistique Canada, série Documents de recherche, avril 2004, 66 p.

Société québécoise de développement de la main-d'œuvre. *Se prendre en main – Politique d'intervention sectorielle*, 1995, 10 p.

Statistique Canada. « Population des entreprises employeurs », *Le Quotidien*, 20 octobre 2003.

THUROW, Lester. *La Pyramide de la prospérité – La nouvelle économie du savoir* (version française de *Building Wealth*), Paris, Éd. Village mondial, 2000, 284 p.

TURCOTTE, Julie, André LÉONARD et Claude MONTMARQUETTE. *La série sur le milieu de travail en évolution – Nouveaux résultats sur les déterminants de la formation dans les emplacements canadiens*, Ottawa, ministère de l'Industrie, mai 2003, 98 p.

RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES

Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, L.R.Q., c. D-7.1

Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre, L.R.Q., c. F-5

Règlement sur les dépenses de formation admissibles, c. D-7.1, r.1

Règlement sur la détermination de la masse salariale, c. D-7.1, r.2

Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 23 de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, c. D-7.1, r.3

Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation, c. D-7.1, r.0.1

Règlement sur les placements du Fonds national de formation de la main-d'œuvre, c. D-7.1, r.4

Règlement sur les organismes collecteurs, c. D-7.1, r.3.1

Règlement sur le régime d'apprentissage, c. D-7.1, r.5

Règlement sur les exemptions de l'application de la section II du chapitre II de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, c. D-7.1, r.2.1

Règlement sur la déontologie des formateurs et des organismes formateurs, c. D-7.1, r.0.2

Règlement sur la détermination de la masse salariale, c. D-7.1, r.2.01

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Service de la référence - Secteur du prêt
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

DATE DE RETOUR

Emploi
Québec

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
QL B 294 538

F-2326 (2005-06)